

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 10 juin 2024

Date d'affichage de la convocation : 2024

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10

Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Bernard BRIDIER.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.

Sommières : Pierre GAZAN, Arlette SCHNEIDER, Patrick CAMPABADAL, Jean-François LOUVET.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Jean REVERSAT (procuration à M. BRIDIER), Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU, Emilie AVESQUE (suppléante).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (suppléée par M. Louvet),

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2024-06.03) REGULARISATION COMPTABLE DE L'ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette du syndicat est nul depuis la fin de l'exercice 2023. Toutefois des écritures comptables n'ont pas été réalisées lors du transfert de prêts de Boisseron et lors de changement de dénomination de prêts anciens.

Afin de régulariser l'état de la dette, le Comité Syndical doit autoriser le comptable à utiliser le compte 1068, pour les prêts suivants :

- emprunt Auxiliaire 900407840731, correspondant à Réaménagement prêts transférés de Mairie de Boisseron, **référence ARC21868** : débit du compte 1068-041 de **38 679,49 €**, crédités sur le compte 1641-041
- emprunt Auxiliaire 900407840831, correspondant à Travaux assainissement transférés de Mairie de Boisseron, **référence MON259803EUR** : débit du compte 1068-041 de **5 824,61 €**, crédités sur le compte 1641-041
- emprunt Auxiliaire 900061000041, non identifié, correspondant à la **référence 130800 1641** : débit du compte 1068-041 de **28 388,85 €**, crédités sur le compte 1641-041
- emprunt Auxiliaire 900452710331, correspondant à Travaux assainissement transférés de Mairie de Boisseron, **référence ARC21300** : débit du compte 1068-041 de **37 212,67 €**, crédités sur le compte 1641-041
- emprunt Auxiliaire 900476180131, non identifié, correspondant à la **référence MON510343** : débit du compte 1068-041 de **41 283,16 €**, crédités sur le compte 1641-041

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur l'autorisation au comptable à utiliser le compte 1068 pour ces écritures de régularisation de l'état de la dette.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le comptable à débiter le compte 1068-041 d'un montant global de 151 388,78 €, qui seront crédités sur le compte 1641-041, pour régulariser l'état de la dette.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY

SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

18 JUIN 2024

